



## CARTON ROUGE

Les souffleurs d'avenir manquent de souffle

p.4



## LES BÂCHETTES

Projet béton  
Projet bidon

p.5



## COUP DE GUEULE

Bouches cousues  
Interdiction de s'exprimer

p.8

# Budget et finances à Biot : ATTENTION DANGER !

**Comment faire passer tous les indicateurs financiers du vert au rouge en un temps record ?**

Les promesses de campagne de Madame Debras étaient belles : « Je m'engage à avoir une gestion plus efficace des ressources humaines et financières de la commune\* ».

Le débat d'orientation budgétaire du 3 mars 2016 a précédé le vote des comptes administratifs 2015 et du budget 2016 lors du conseil municipal du 31 mars dernier. Nous sommes à mi mandat sur le plan financier.

On peut donc déjà dresser un premier bilan de la gestion budgétaire de l'équipe Debras, et les constats sont plutôt alarmants.

\*Source : <http://www.debras2014.fr>

## Des dépenses de fonctionnement et une masse salariale qui explosent

### Proposition n°2 du programme de Mme Debras :

« Nous maîtriserons les dépenses de fonctionnement grâce à la rationalisation des dépenses par une recherche de tous les postes possibles d'économie et d'amélioration de service ».

« La maîtrise des dépenses de fonctionnement est la condition pour dégager des marges de manœuvre pour l'investissement » disiez-vous Mme Debras.

Alors dépêchez vous, il ne vous reste plus que 3 ans pour maîtriser les dépenses de fonctionnement de notre ville.

Dépenses 2013 (mandat précédent)	Dépenses 2015 (équipe Debras)
<14 millions €	>16 millions €
<b>Evolution 2008-2013 +11% en 6 ans</b>	<b>Evolution 2013-2015 +15% en 2 ans</b>
<b>En seulement 2 ans, Mme Debras augmente davantage les charges de fonctionnement que dans l'intégralité du mandat précédent !</b>	
<b>Dont : Masse salariale 2013 &lt;8,2 millions €</b>	<b>Dont : Masse salariale 2015 8,9 millions €</b>
<b>Evolution 2008-2013 +4% en 6 ans</b>	<b>Evolution 2013-2015 +8,5% en 2 ans</b>
<b>Toutes les communes essaient de maîtriser leur masse salariale, sauf Biot !</b>	

Si la masse salariale avait été stabilisée lors de la mandature précédente, force est de constater qu'elle progresse dangereusement depuis l'arrivée de

Mme Debras aux commandes de la ville. Avec presque 10% d'augmentation en 2 ans, on s'inquiète pour la suite du mandat.

## Une Capacité d'auto-financement qui dégringole

La Capacité d'Auto Financement (CAF) est utilisée pour investir ou augmenter le fond de roulement de la ville. Elle permet de rembourser des emprunts ou d'épargner. Pour pouvoir développer la ville, il est nécessaire d'avoir une CAF forte.

Alors que la CAF de la ville avait bien progressé lors de la mandature précédente, elle tombe à un niveau dangereusement bas en 2015.

2008 - 2013 (mandat précédent)	2014 - 2015 (équipe Debras)
<b>CAF réalisée 2008 : 2 M€</b>	<b>CAF réalisée 2015 : &lt; 1,5 M€</b>
<b>CAF réalisée 2013 : 4,5 M€</b>	<b>Evolution : -150% en 2 ans</b>
<b>Evolution + 103 % en 6 ans</b>	
<b>Avec une CAF faible, on met en difficulté la ville pour les remboursements d'emprunts, pour trouver des prêteurs et pour gérer le fond de roulement de la commune.</b>	

Suite en page 2

## EDITO

Ce numéro nous donne l'occasion de dresser un premier bilan de l'action de l'équipe municipale.

Deux ans après son arrivée à la tête de la ville, il ne s'est pas passé grand chose à Biot. Les biotois peinent à voir les actions concrètes mises en place par la municipalité.

Les Conseils de Quartiers, mis en place à grand renfort de communication, ne séduisent pas les biotois.

La concertation citoyenne est toujours bien dirigée par la municipalité, afin d'aboutir à des conclusions qui lui conviennent.

Le projet des Bâchettes déçoit, de par son manque d'ambition et sa laideur.

Biot peine à se forger une image, avec des événements disparates qui n'attirent pas les foules.

La gestion financière, qui a pris le chemin de la hausse des dépenses et de l'endettement, inquiète.

Toujours aucun logement à l'horizon, alors que c'était l'une des priorités de l'action de Mme Debras.

Aucun projet de centre médical pour accueillir nos professionnels de santé.

Mais que les biotois se rassurent, il y a bien un domaine où Mme Debras réalise un sans faute : en communication ! Transformer un échec en réussite, se glorifier de page en page dans Biot Infos,...

Pour tout cela, Mme Debras a le sens de la formule, et communique avec brio !

**L'équipe Biot@Venir**



## 2 ANS APRES, QUEL BILAN ?

### Budget et finances à Biot : ATTENTION DANGER !

*Suite de la page 1*

#### Une dette qui s'envole

Le désendettement de la commune était l'une des pierres angulaires du programme de Madame Debras : **“Nous avons mis en évidence l'endettement important de la commune qui nous impose une gestion rigoureuse, saine et transparente du budget communal”**, disait-elle pendant la campagne.

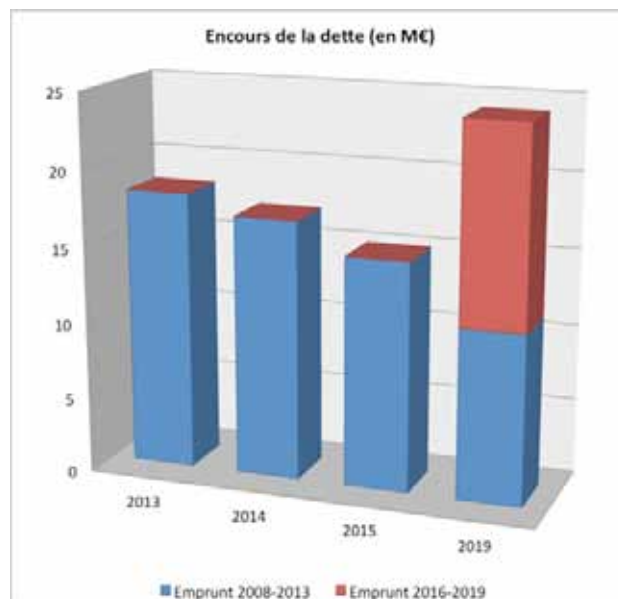
Mais voilà qu'elle annonce un nouvel emprunt de 13 millions d'euros pour la période 2016-2019<sup>1</sup>. Le remboursement de cet emprunt s'ajoutant aux remboursements en cours, la dette, qui était de 18,3 M€ en 2014, passera à plus de 24 M€ en 2019.

Les encours de la dette vont maintenant s'envoler mécaniquement, et le taux d'endettement des citoyens biotois aussi.

<sup>1</sup> Source : Débat d'Orientation Budgétaire - DOB 2016

Encours annuel par habitant	
<b>2013</b> (10 000 habitants)	<b>2019</b> (estimation 10 500 habitants)
<b>1835 €/an</b>	<b>2300 €/an</b>

Avec +25% d'augmentation des encours de la dette par habitant, celle-ci pèsera lourd sur les épaules des biotois.



#### De nombreuses incohérences budgétaires

La programmation des investissements chiffrés à 20 millions d'euros (source débat d'orientation budgétaire 2015) par Mme Debras pour financer son programme se transforme 1 an plus tard<sup>1</sup> en 30 millions d'euros.

#### Comment peut-on se tromper de 10 millions d'euros ?

Et lorsque qu'on apprend la création d'une crèche sur le quartier Saint Eloi, que nos élus ont « oublié » de chiffrer, on se dit : **« Quel amateurisme ! »**

<sup>1</sup> Source : Débat d'Orientation budgétaire 2016



#### EN CONCLUSION

*Les recettes stagnent,  
Les dépenses de fonctionnement augmentent,  
La masse salariale augmente,  
La dette augmente,  
L'autofinancement diminue,  
Les résultats des comptes administratifs n'ont jamais été aussi médiocres,  
Tous les indicateurs sont au rouge !*



## Retour sur les engagements de l'équipe municipale

Plus de 2 ans après sa prise de fonction, on peut déjà dresser un premier bilan de l'action de Mme Debras. La réalité est hélas bien différente des promesses de campagne.

	Les promesses* 	La réalité 
<b>LOGEMENT</b>	<p><b>Point 8 du programme :</b> <b>UNE OFFRE DE LOGEMENT DESTINÉE À TOUS</b> “L'offre de logement ne répond pas aux besoins des habitants de Biot quel que soit leur âge, leur revenu. La Commune doit pouvoir loger les actifs, les jeunes, les retraités, les familles indépendamment de leur niveau social.” “Nous diversifierons l'offre de logement pour répondre à la demande des habitants et pour tous les niveaux de revenus, en favorisant des opérations de logements locatifs et d'accession à la propriété à prix maîtrisé.”</p>	<p>Aujourd'hui, aucun logement n'a été créé, aucun programme n'est en cours. Seules de vagues pistes sont en réflexion.</p> <p><b>Il est probable que Mme Debras termine son mandat sans avoir créé aucun logement.</b></p>
<b>CULTURE &amp; EVENEMENTIEL</b>	<p><b>Proposition n°47</b> “Nous créerons des événements impliquant les acteurs culturels locaux, les associations, en partenariat avec les Communes voisines dans une programmation étalée sur toute l'année : fêtes traditionnelles, art dans la rue, fête des métiers d'art.”</p>	<p><b>Retour sur la politique culturelle et événementielle de Biot :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2014 : suppression des précédentes manifestations et notamment « Biot et les Templiers »</li> <li>2015 : 4 événements qui sont passés inaperçus dont Pignon sur Rue, qui a fait un tel flop qu'il n'a pas été reconduit</li> <li>2015 : Démission de l'élue à la culture et de la Chef du Service Evénementiel</li> <li>2016 : l'événement phare de l'année, les Souffleurs d'Avenir, est porté par des associations plutôt que par la municipalité.</li> </ul> <p>L'équipe municipale, en panne d'idées, compte sur la bonne volonté des associations pour faire vivre et animer le village. <b>Mme Debras voulait une identité forte. C'est raté, l'image de Biot reste floue. Du théâtre de rue à l'écologie, en passant par l'ambiance kermesse, on est complètement perdu !</b></p>
<b>NUMERIQUE</b>	<p><b>Proposition n°17</b> “Nous raccorderons progressivement l'ensemble de la commune à la fibre optique.”</p>	<p>Biot - Sophia Antipolis reste à ce jour privé de fibre optique.</p>

\*SOURCE : WWW.DEBRAS2014.FR



## VOS QUARTIERS

### Biot Village

*Tu te BORNES à attendre ...*

Les deux bornes rétractables installées à l'entrée de la rue Saint Sébastien créent au village l'inquiétude des habitants, des commerçants, des entreprises. Aucune information de la municipalité ne vient calmer leurs craintes.

« Les nouvelles dispositions seront envisagées dans la continuité de redynamisation du village » peut-on lire dans le Biot Info du printemps (p 32).

#### De quelle redynamisation parle-t-on ?

De l'aménagement du « juste projet » des Bâchettes, annoncé pour juin 2018 ?

Sûrement pas malheureusement ... ne nous laissons pas leurrer : 94 places de stationnement supplémentaires, l'agrandissement de la mairie et la construction d'une salle d'exposition au plus bas du village n'apporteront aucune attractivité supplémentaire pour les Biotois. Car ce sont bien les Biotois qu'il faut faire venir



régulièrement au village si l'on veut qu'il s'anime et pas seulement lors de la saison touristique.

### Saint Eloi

Nous vous informions dans notre dernier numéro, que la ville de Biot avait adhéré à la Société Publique Locale (SPL) détenue majoritairement par la ville de Valbonne. Biot cédait ainsi un droit de décision sur ses propres programmes immobiliers et logements sociaux. **Il s'agit là d'un véritable acte d'allégeance de la part de notre Maire à la ville de Valbonne.**

Lors du Conseil Municipal du 31 mars dernier, la majorité a confié à la SPL de Sophia la mise au point des études, la conduite des procédures administratives et la définition des modalités de mise en oeuvre du projet d'aménagement du quartier Saint Eloi dans le cadre d'une consultation d'opérateurs immobiliers pour la réalisation d'un programme de mixité. **Il s'agit d'un accompagnement jusqu'à la signature du permis de construire.**

### Conseils de Quartiers

*Un an après son lancement, l'initiative municipale peine à fédérer*



CONSEIL DE QUARTIER N°3 - 17 MAI 2016

Associer les biotois aux décisions municipales, l'idée était intéressante, mais on constate que l'initiative a du mal à prendre ; les Conseils de Quartier n'attirent pas les foules.

### Parcs & Jardins

*Se détendre dans les espaces de loisir biotois*

De nouveaux panneaux ont fleuri à l'entrée des parcs et espaces de loisir à Biot (Jardin Frédéric Mistral, Plateau Eugène Olivari).

**Devant une telle liste d'interdits, on vous conseille d'amener vos chaussons pour ne pas salir avant d'entrer.**

**Dans ces conditions, la création d'une aire de pique-nique dans les parkings s'avère indispensable !**



## GAZON MAUDIT

### Les travers de la BIOT' DIVERSITE

Sur décision municipale et sans doute dans le cadre de la nouvelle évolution écologique de notre municipalité, les espaces verts de nos voiries se transforment en véritables champs inesthétiques de mauvaises herbes.

Des trottoirs et bas-côtés mal entretenus et défoncés, des ronds-points qui semblent à l'abandon affectent de plus en plus l'image de notre ville.

N'exagérons pas, des carrefours bien entretenus ne nuisent pas à la biodiversité, qui s'exprime largement au milieu de notre belle et vaste nature, au sein de nos innombrables jardins.

**Cette campagne de Biot'diversité est encore une fois l'illustration du discours écolo politique de notre municipalité qui ne s'attaque qu'à l'écume des problèmes.**





## EVENEMENTIEL

### Les souffleurs d'avenir manquent de souffle

**Toutes les initiatives permettant aux citoyens de réfléchir à ce que nous faisons de notre environnement et de modifier nos façons de consommer sont les bienvenus.**

S'il est louable que la municipalité ait organisé en avril un événement de sensibilisation allant dans ce sens, il ne paraît pas mesuré qu'elle ait confié l'organisation d'une partie de la manifestation à une structure politico-syndicale telle qu'ALTERNATIBA.

La manifestation « les souffleurs d'avenir » qui s'est déroulée du 29 avril au 1er mai s'est de ce fait révélée être une tribune très engagée sur **des thématiques plus politiques qu'environnementales**.

**ALTERNATIBA est une association de mouvements contestataires altermondialistes** comme ATTAC, SUD, etc. Ces mouvements se distinguent sur certains sites devenus très sensibles (projet d'aéroport Notre Dame des Landes, centrales nucléaires, nuis debout). On y trouve des communistes et marxistes, des antilibéraux, des souverainistes, des écologistes, des objecteurs de croissance, des anarchistes, etc ...

La pensée altermondialiste a pour idéal de faire prendre conscience de ce qu'elle considère comme les méfaits d'une forme de mondialisation trop centrée sur l'économie et propose des réformes, ou du moins des alternatives, en affirmant qu'«un autre monde est possible».<sup>1</sup>

La diversité des mouvements qui la composent opère en revanche en tant que front de contestation et le manque d'homogénéité empêche ces mouvements de proposer un programme politique clair et de canaliser leurs partisans dans une voie unique.

**En confiant l'organisation d'un « village Alternatiba » au pré de la Fontanette, la municipalité affiche ainsi sa vraie couleur politique.**

Echaudées par le manque de succès des manifestations qu'elles ont organisées jusqu'à présent, Madame Debras et son équipe pensaient, comme cela a été dit lors du Conseil Municipal du 31 mars, qu'Alternatiba déplacerait plusieurs milliers de personnes, à l'exemple de la ville de Mouans Sartoux qui avait rassemblé 8 000 visiteurs en 2015.

Fortes de leurs certitudes, Madame Debras et son équipe ont donc attribué à cet événement phare de leur programme 2016, un budget de **80 000 €**. Malheureusement le résultat est très loin d'être à la hauteur d'un tel investissement. Extrêmement peu de personnes se sont déplacées, encore moins que pour la manifestation de 2015 à laquelle un budget de 50 000 € avait été attribué et qui elle non plus n'avait déjà pas eu le succès escompté. Au centre village, où étaient installés des stands techniques liés à l'environnement, les visiteurs se sont aussi faits très rares.

**Forte de ses expériences ratées, il est temps que la municipalité revoie sa politique événementielle.** Il est en effet indéniable que créer l'événement est devenu une priorité pour de nombreuses collectivités qui souhaitent se doter d'une image et attirer des visiteurs. **Alors que la compétition entre les territoires est très forte, la politique événementielle est devenue aujourd'hui un élément crucial pour développer une destination.**

<sup>1</sup> Source : Wikipédia

**Dimanche 1er mai - La Fontanette**



14h45



15 h



**Dimanche 1er mai - 14h50 - La Fontanette**



**Dimanche 1er mai - 15h15 - La Fontanette**

No Comment ...



**Samedi 30 avril - 11 h - La Fontanette**



**Samedi 30 avril - 11h45 - La Fontanette**



**Samedi 30 avril - 12h30 - Le Village**



**Samedi 30 avril - 13h - Le village**



**Samedi 30 avril - 15h - La Fontanette**



**Samedi 30 avril - 15h45 - La Fontanette**



**Samedi 30 avril - 16h - La Fontanette**



**Samedi 30 avril - 16h15 - La Fontanette**



**Dimanche 1er mai - 14h - Le Village**



**Dimanche 1er mai - 14h30 - Le Village**



## URBANISME

### Parking des Bâchettes : Projet béton, projet bidon

#### Béton, goudron, bagnoles

**Madame Debras a présenté son projet pour le parking des Bâchettes lors d'une réunion publique le 22 avril dernier. Biot@Venir y était.**

Après un appel à projet infructueux, la municipalité s'est rabattue sur un projet créé en interne par l'architecte conseil de la ville et le directeur des services techniques.

#### Projet paysagé ? Non ! Projet béton.

La municipalité parle d'un projet paysagé. Nous on voit juste des murs de béton et une belle vue sur les voitures.

En effet, une nouvelle voie de circulation avec des murs en béton de 5,5 m de haut sera créée en lieu et place des restanques actuelles.

L'environnement est au coeur des préoccupations de la municipalité, mais quand il s'agit des Bâchettes, Madame Debras préfère les voitures aux restanques. Comment peut elle penser qu'il s'agit de développement durable alors que des restanques sont supprimées ?

#### Et la dynamisation du village ?

Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut re dynamiser le cœur de village, car la fréquentation est en chute libre et les acteurs économiques ont du mal à survivre.

Comment peut-on imaginer que le projet Bâchettes - béton stimulera l'affluence ?

- Toujours pas assez de places pour se garer. Mais Madame Debras garde le moral : "pour une utilisation quotidienne et touristique, nous estimons que 100 places de parking c'est suffisant, on verra bien à l'usage."\*
- Une extension des locaux de la mairie qui n'apporte rien à l'économie locale
- Que peut on attendre d'une maison des métiers d'arts située en contrebas loin de tout ?
- Pas de logements à proximité = mort du commerce de proximité
- Désert médical au village, Madame Debras n'a pas de solution

#### Le village ne sera pas dynamisé, il sera dynamité !

Après un appel à projet qui a fait pschitt pour des raisons budgétaires (aucun des cabinets consultés n'était capable de respecter le cahier des charges en conservant un budget de 4 millions), on peut légitimement douter de la capacité de la municipalité à respecter le budget annoncé (4,1 millions d'euros).

\* SOURCE : RÉUNION PUBLIQUE DU 22 AVRIL 2016



**Oubliées les promesses de parking enterrés et la mise en valeur des restanques agricoles. Admirez la vue béton - bagnoles !**



#### AVANT

Vue sur les restanques agricoles



#### APRES

Vue sur le goudron, le béton, les bagnoles

#### Comparatif : le Juste Projet ne tient pas ses promesses

	Les promesses électorales du Juste Projet 2014**	Le projet béton de Madame Debras
Nombre de places créées	Création de 156 places	Création de 94 places (Nice Matin du 25 avril 2016) <b>On perd 62 places au passage</b>
Début des travaux	Septembre 2015 Soit avant les inondations du 3 octobre	Septembre 2017 <b>On n'est plus à 2 ans près</b>
Respect du paysage	Des places de parking enterrées	Des places de parking 100% aériennes <b>Qu'en pense l'architecte des Bâtiments de France ? Quelle belle vue en perspective pour les résidents du quartier des Vignasses !</b>
Environnement	Mise en valeur des restanques agricoles	Bétonnage d'une grande partie des restanques agricoles avec des murs de 5,5 m de haut
Coût	3 millions pour 156 places créées en souterrain sur 3 niveaux**	3,2 millions : création de 94 places de parking en aérien + 875 000 euros : indemnité de rupture du contrat avec Vinci Park + 6 millions d'euros : dommages et intérêts demandés par ADIM Constructa pour l'arrêt du précédent projet
<b>Coût total : une enveloppe de 10 millions d'euros à la charge des biotois. Madame Debras, vous avez dit Parkings Gratuits ?</b>		



#### PROMESSE

Des parkings enterrés\*\*



#### REALITE

Des parkings aériens

\*\*SOURCE : WWW.DEBRAS2014.FR

#### Biot @Venir

est une association loi 1901 dont la vocation est de rassembler et mobiliser les citoyens biotois pour les aider à défendre leurs intérêts et faire entendre leur voix.

Pour cela, nous avons créé ce journal. Les membres de l'association sont tous bénévoles. Pour continuer à alerter, informer et mobiliser, nous avons besoin de vous. Rejoignez nous et engagez vous à nos côtés .

**QUE VOUS SOUHAITIEZ DEVENIR MEMBRE ACTIF, ÉCRIRE DES ARTICLES OU ENCORE NOUS SOUTENIR FINANCIÈREMENT, CONTACTEZ NOUS, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !** (contact@biotavenir.fr)

#### Biot @Venir #5 - juin 2016

##### EDITEUR

Association Biot @Venir  
Déclarée en Sous - Préfecture de Grasse sous le n° W061005237  
Présidents : Caroline Joussemet & Pierre Palvadeau  
Vice-présidente : Mélissa Farinelli  
Trésorière : Valérie Sciolla  
Secrétaire : Martine Aufferve

Nous remercions tous les biotois qui nous adressent leurs articles, tribunes libres et propositions de sujet.

##### Crédit photos

Biot @Venir - Raph

##### Eurosud Communication

Impression : SCIC nice-matin  
214, Boulevard du Mercantour 06290 Nice Cedex 3  
La reproduction même partielle des articles et illustrations est interdite. Photos non contractuelles. Ne peut être vendu.



# INONDATIONS

## Une catastrophe peut en cacher une autre

*Les Biotois sont terriblement meurtris par l'inondation du 3 octobre 2015 et la catastrophe humaine, matérielle, économique qui a suivi.*

Beaucoup n'ont pas encore regagné ou terminé de réaménager leur domicile, ont dû fermer leur entreprise. Certains ont fait une demande d'acquisition amiable de leur habitat par la collectivité au travers du fonds Barnier. D'autres, ne pouvant y prétendre étant donné les conditions de prise en charge de ce fonds ou voulant rester dans leur maison, souhaiteraient pouvoir construire un étage leur permettant de s'y réfugier en cas de problème, comme cela se fait dans d'autres Communes.

Pourtant, depuis des décennies les pouvoirs publics et politiques connaissent parfaitement les causes dont découlent pour partie les inondations :

- Sous-dimensionnement des ouvrages et des cours d'eau,
- Sous-dimensionnement des buses de l'autoroute,
- Déviations des cours d'eau,
- Emprises illégales de riverains sur les cours d'eau,
- Fort développement urbanistique des communes supérieures (centres commerciaux, zones d'aménagement, déboisement, etc)

Peut-on à chaque inondation se contenter de cette même litanie ?

*Pourquoi les décideurs n'engagent-ils pas une réflexion globale pour amoindrir le risque et agir dans l'intérêt général ?*

Pourquoi les autorités continuent-elles à privilégier le développement économique au détriment de la sécurité des populations ? Est ce un manque de courage politique ?

Et pourtant, alors que chaque sinistré ne cesse de se battre chaque jour contre des problèmes très compliqués à surmonter, vient la deuxième lame :

**LA REGLEMENTATION :**

- **Interdiction de reconstruire les clôtures détruites,**
- **Révision précipitée du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en prenant comme base la crue du 3 octobre.**

Il est bien sûr plus facile de s'en prendre aux riverains que de se mettre autour de la table et de réfléchir à des travaux permettant de mettre la population en sécurité !

**Les sinistrés sont en colère contre les pouvoirs publics qui les spolient, les rendent responsables de ce qui leur arrive. Un combat colossal les attend pour faire valoir leurs droits.**



## Justice

*Biot est la seule commune du département où la justice nomme un juge d'instruction*

Le bilan humain de cette dernière inondation sur le département des Alpes Maritimes, fait état de 20 décès, plus de 60 000 sinistrés, et 1100 entreprises touchées.

16 décès dans plusieurs communes du département n'ont pas justifié de rechercher «d'éventuelles responsabilités» (Nice Matin du 3 mars 2016)

A contrario, Antibes et Biot, avec 4 victimes, ont suscité une enquête préliminaire soit de la Gendarmerie, soit de la Police Nationale. Leurs rapports ont été transmis à la brigade de recherche de Cannes puis au Procureur de la République de Grasse, Monsieur Georges Gutierrez. Concernant Biot, il a décidé d'ouvrir une information judiciaire contre X, du chef d'homicides involontaires pour le décès de 3 personnes à la maison de retraite du Clos Saint Grégoire. Il précise : « **nous cherchons à établir si le nécessaire a été fait et, plus largement si des responsabilités pourraient être engagées. A ce stade, je ne peux le déterminer.** »

Il ajoute : « *la question que je me pose est à charge et à décharge. Le but est que les familles puissent savoir exactement ce qui s'est passé* » (Nice Matin du 3 mars 2016).

**Biot@Venir** partage l'avis du Procureur et pense qu'il faut laisser la Justice faire son travail, mais s'interroge, tout comme de nombreux sinistrés, sur le fait que Biot soit la seule commune du département où le doute plane toujours sur la gestion de l'événement et où un Juge d'Instruction a été nommé pour établir la vérité.

**Pour mémoire : La Maire de Biot déclare le 02/03/2016 sur FR3 Côte d'Azur « c'est moi-même qui ai décidé de déclencher le Plan Communal de Sauvegarde à 21h30 ».**

**A 21h30 la maison de retraite du Clos St Grégoire était déjà submergée !!!**

## Solidarité envers les sinistrés

Un élan de solidarité a démontré la formidable générosité de tous et un énorme soutien aux sinistrés.

Plus de 130 000 € de dons sont arrivés de la France entière, provenant de Villes, d'associations, de particuliers.

Une commission permanente a été mise en place afin d'étudier les aides à apporter à ceux qui en font la demande auprès du CCAS.

N'hésitez pas à vous adresser à l'accueil du service social, il est à votre écoute pour vous accompagner à constituer un dossier de demande d'aide financière.

Que les généreux donateurs soient ici remerciés d'apporter aux sinistrés le réconfort et la chaleur, si précieux à leur reconstruction.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CCAS  
6 bis chemin Neuf - 06410 Biot  
Tél. : 04 92 91 59 70  
Email : ccas@biot.fr  
Horaire : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h





## URBANISME

### REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Afin de tenir compte des évolutions du contexte réglementaire et du projet de territoire de la majorité en place, celle-ci a décidé, par délibération du Conseil Municipal le 26 juin 2014, de procéder à une révision du PLU de notre ville.

La révision d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) passe par une procédure réglementaire qui impose en premier lieu la définition d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD est un document spécifique du PLU qui présente d'une manière globale et cohérente le projet d'aménagement de la ville pour les prochaines années. Il définit donc les objectifs d'aménagement et d'urbanisme tels que le conçoivent Madame Debras et son équipe.

Véritable clé de voûte du PLU, le PADD concerne différents domaines, comme l'habitat, les transports et déplacements, l'emploi, l'activité économique, les équipements, les espaces naturels ...

Le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, qui eux sont opposables, constituent la traduction des orientations qui y sont définies.

Le projet d'aménagement et de développement durables définit donc les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire de notre commune.

C'est pourquoi le PADD doit être largement partagé avant d'établir les règles qui seront inscrites au PLU.

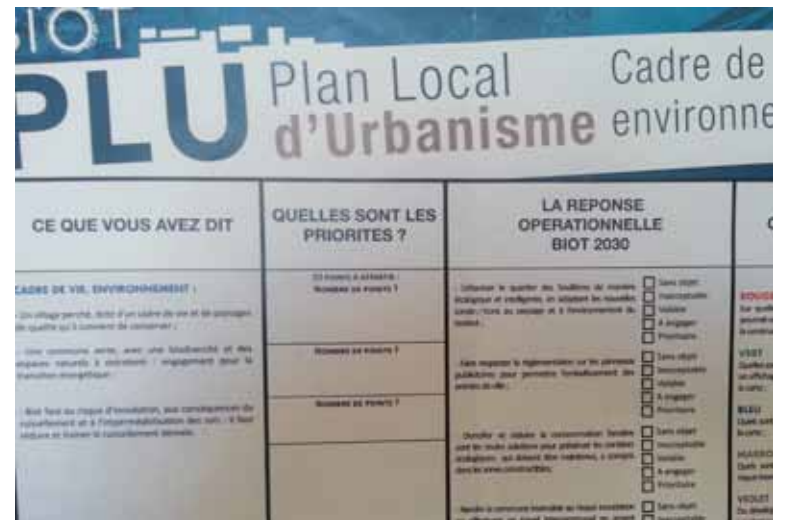
**Quatre ateliers de concertation ont donc été organisés dans ce sens, non pas pour, comme il est dit dans le Biot Infos du printemps 2016, permettre à la municipalité de développer au quotidien des relations de proximité avec la population, mais bien pour respecter la loi.**

Seuls 20 à 30 Biotois (soit moins de 0,3 % de la population) ont participé aux 4 ateliers de 4 heures pilotés par un bureau d'études. **D'aucuns se sont cependant inquiétés de la présence de non biotois... Etait-ce pour faire le nombre ? ...**

**Les ateliers ont été articulés autour de 4 thèmes :**

- Déplacement et développement économique (emplois et commerces)
- Habitat (équipement et logement), environnement et cadre de vie
- Quel Biot idéal pour demain ?
- Biot de demain : synthèse et hiérarchisation des enjeux

Les participants ont été répartis en 2 à 3 groupes, pilotés par des animateurs du bureau d'études et chaque groupe a été invité à traiter les 4 thèmes alternativement, avec pour objectif de hiérarchiser des priorités basées sur le diagnostic préalablement réalisé par les organisateurs.



Ces réflexions ont fait l'objet de discussions animées au sein des groupes pour parvenir à un consensus. Le bureau d'études a présenté sa synthèse le 12 mars lors du dernier atelier, celle-ci définissant les orientations réelles de la ville en matière d'urbanisme.

**Une modification de PLU peut bouleverser toute une ville et les incidences de cette modification concernent tous les biotois.**

**Soyons vigilants et mobilisés sur des décisions qui vont bouleverser notre vie. Il y va de l'avenir de notre ville, de notre avenir dans la ville.**

**Mobilisez-vous :**

**Un registre de concertation est à votre disposition pour recueillir vos observations et vos propositions à l'accueil du Service Urbanisme ou par courriel à [plu@biot.fr](mailto:plu@biot.fr).**

## TRANSPORTS

### Ligne Nouvelle : une gare à Sophia ?

Dans notre dernier numéro de Biot@Venir, nous vous avons informés sur le projet de « ligne nouvelle PACA », dont le but à l'horizon 2030 est de coupler services rapides et trains du quotidien.

Pour les Alpes Maritimes, il s'agit de dé-saturer le réseau en doublant la ligne Cannes-Grasse : une première phase à l'horizon 2030 concerne la réalisation d'une ligne nouvelle de 2 voies sur 24 km entre Cannes et Nice, dont 19km potentiellement prévus en tunnel.

**La création d'une gare est envisagée sur Sophia Antipolis. Initialement prévue sur le secteur des Bréguières à Mougins, celle-ci serait finalement réalisée à Sophia Antipolis, quartier du Fugueiret sur le territoire de Valbonne.**

Cette gare comprendrait 4 voies, des quais d'une longueur de 400 mètres et un stationnement de 1 500 places, au sein d'un secteur actuellement boisé et considéré par les Maires de la Communauté d'Agglomération comme un secteur à enjeux phare de la CASA .

Mis devant le fait accompli, ils s'élèvent par le biais d'une motion contre cette décision de SNCF Réseau, en exigeant l'ouverture d'une véritable concertation et l'examen de plusieurs sites pour l'implantation de cette nouvelle gare.

L'emplacement définitif doit en tout état de cause légalement passer par une phase de concertation puis une enquête publique.

Les biotois, à qui la commune ne communique aucune information, sont très inquiets du tracé qui sera arrêté.

**Biot@Venir vous informe que la concertation publique est en cours depuis le 21 avril dernier, jusqu'au 30 novembre 2016.**

**Le tracé sera donc défini à l'issue de cette concertation et il sera ensuite procédé, en 2019, à une déclaration d'utilité publique. Les travaux débuteront en 2022, une fois les recours apurés.**

Il est également possible de s'exprimer sur le site ou par courrier.

**Web**

[www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr](http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr)

**SNCF Réseau**

Mission Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Les docks - Atrium 10.4

10 place de la Joliette - BP 85404

13567 MARSEILLE Cedex 02





## VIE CITOYENNE

### Le paravent du 'Vivre Ensemble'

**Le VIVRE-ENSEMBLE est devenu une des pierres angulaires du discours politique de Madame Debras.**

Biot serait-il donc devenu un terreau d'expérience sociologique, un laboratoire peuplé d'individus que l'on « respecte », qu'il ne faut pas « stigmatiser » mais à qui il faut apprendre à vivre ensemble ?

**Pourtant, plus il est répété, moins ce 'Vivre Ensemble' paraît aller de soi. L'implorer sans cesse finit par devenir grotesque.**

Le vivre ensemble commence dans le cadre du partage d'existence familial avec des personnes non choisies (père, mère, frères et sœurs) pour être ensuite confronté aux règles de la vie et de la société transmises au sein de l'école.

Le service militaire un temps, puis la vie professionnelle renforcent et perpétuent la sociabilité. Puis, assez naturellement chacun va vers celui qui lui ressemble le plus, s'installe côte à côte en se rassurant autour d'un « nous commun ».

**A Biot, les dernières décennies n'ont pas été illustrées par le mal-vivre**, le délitement social accompagnés de tensions, luttes et haines entre habitants au point d'y appliquer la rhétorique du vivre ensemble, évolution idéologique chère à la gauche.

**Ne nous y trompons pas, le 'Vivre Ensemble' de Mme Debras n'est qu'un des éléments constitutifs d'un discours bien rodé auquel les biotois vont devoir s'habituer... et qui est bien plus clivant qu'il n'y paraît.**

### Bouches cousues

#### Interdiction de s'exprimer

Lors du Conseil Municipal du mercredi 18 Mai dernier, une délibération portait sur la **création d'une commission extra-municipale sur les risques majeurs.**

On ne peut que se féliciter d'une telle initiative. En revanche la composition de cette commission arrêtée par la majorité se révèle pour le moins partisane et éminemment politique :

- 4 élus de la majorité
- 3 associations

Le choix de ces associations soulève des questions.

Il existe en effet à Biot des associations qui ont travaillé sur le risque incendie et le risque inondations, deux risques majeurs auxquelles la ville est soumise. Leur expertise aurait pu être utile à cette commission, comme celles de **l'association Soulières-Vallée Verte, de l'association de lutte contre les inondations du Bassin de la Brague et des catastrophes naturelles et climatiques (ASLIB-CNC)**, et d'autres associations de quartiers.

La volonté de la municipalité d'écarter l'ASLIB-CNC car son Président est un élu de l'opposition est une décision éminemment politique. Cette municipalité s'éloigne aussi à l'évidence de l'intérêt général, au mépris des 150 foyers sinistrés adhérents de cette association. Il en est de même pour l'association Soulières-Vallée Verte, qui avait en 2006 travaillé et fourni un rapport lors de l'élaboration du Plan de Prévention du Risque Incendies et Feux de Forêts, ce quartier étant directement concerné par ce risque.

En expliquant qu'elle ne veut pas travailler avec l'opposition étant donné que l'ASLIB est présidée par un élu d'opposition, il est clair que le choix partisan



de la municipalité est de politiser à son avantage cette commission extra municipale.

Cette provocation délibérément partisane ne pouvait que créer une fracture dans les relations entre l'opposition et la majorité, majorité qui est bien loin de l'apaisement et du consensus qu'elle assène de façon professorale dans chaque discours.

Se voyant imposer le silence par Mme Debras sans pouvoir débattre en toute démocratie de cette délibération, les élus de l'opposition n'ont eu pour **seul choix** que celui de quitter la séance du conseil municipal.

**La démocratie devrait favoriser le débat contradictoire mais Mme Debras n'aime pas la contradiction et préfère cliver sur un sujet où nous devrions être tous rassemblés !!!**

Madame Debras déclarait :

« Les biotois ne se sentent pas associés aux décisions du Conseil Municipal<sup>1</sup> »

« Je veux construire les conditions d'un vivre à Biot qui dépassent les dimensions partisanes<sup>2</sup> »

« je veillerai à cultiver un climat apaisé et respectueux. Je serai attentive à tous<sup>3</sup> »

1 LETTRE OUVERTE DE BIOT REUNIE A TOUS LES BIOTOIS 2014 p 4

2 LETTRE OUVERTE DE BIOT REUNIE A TOUS LES BIOTOIS 2014 p 1

3 Nice-Matin du 5 avril 2014

### Madame Concertation collectionne les pétitions

Si Madame Debras prône la concertation pour certains sujets, elle agit aussi sans prévenir et génère l'incompréhension et la colère des Biotois.

#### Pétition contre l'installation de bornes à l'entrée du village

Une pétition de plus de 200 signataires a été remise au Maire suite à l'installation de deux bornes rétractables à l'entrée de la rue Saint Sébastien, sur décision arbitraire, absolue. Les résidents, les commerçants, les entreprises, qui n'obtiennent aucune information sur l'utilisation de ce nouveau dispositif ne peuvent accepter le flou qui entoure ces décisions (lire aussi notre article page 3).

#### Pétition à propos de l'installation de piquets anti stationnement route de la mer

Autre lieu d'activité, autre pétition suite à la pose soudaine de piquets anti-stationnement, devant la boulangerie 'la Mie et Moi' route de la mer, sans aucune explication préalable.



#### Pétition pour la sécurisation des abords de l'école du Moulin Neuf

Les parents d'élèves de l'école du Moulin Neuf ont quant à eux lancé une pétition suite au passage incessant de camions sur la petite route sans trottoir que les enfants empruntent à pied pour aller à l'école, au Golf, à la Fontanette avec leurs enseignants. Ces camions travaillent, sur décision du Préfet au remblayage et à la mise en sécurité de la carrière de sable qui est maintenant définitivement fermée. Ce travail est prévu pour une durée de 7 ans ...

Etant donné le risque très important d'accident et la saturation du trafic, les parents demandent que les camions accèdent à la carrière par la route des Colles.

**Tous les acteurs sont favorables à cette demande (DDTM, CD, SDA sud ouest). Seule la commune s'y oppose.**



## Bulletin d'adhésion Biot @Venir

Adhérez ou renouvelez votre adhésion pour l'année 2016

A retourner par Courrier à Biot @Venir, 711 chemin de St Julien, 06410 Biot ou par email (contact@biotavenir.fr)

Prénom Nom : .....

Adresse : .....

Email : .....

Tél : .....

Membre actif :  20 € (individuel)  35 € (couple)

Membre bienfaiteur : .....€ (participation libre)

Association Biot @Venir - Déclarée en Sous - Préfecture de Grasse sous le n° W061005237

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.